

Délibération n°48
relative au Budget rectificatif 2 2025

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 25 novembre 2025 :

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau réuni en date du 03/11/2025, concernant le projet de budget rectificatif 2 pour l'année 2025 ainsi que le rapport du Trésorier

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Commission des Finances réunie le 17 novembre 2025

DÉCIDENT d'approuver tel que présenté, le budget rectificatif 2 2025 par **42 voix pour, 5 voix contre, 6 abstentions – Adoptée à la majorité**

Dijon, le 25/11/2025



**Le président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat
BFC**